

Foire aux Questions sur l'inscription des enfants à l'école et aux activités périscolaires.

J'ai un enfant à scolariser à Canéjan :

- Dois-je me présenter à l'école ?

Non pas tout de suite. Vous devez en premier lieu venir en mairie afin de faire l'inscription de votre enfant avec les pièces nécessaires.

Comment inscrire votre enfant ?

- à l'école primaire (maternelle ou élémentaire)
- à la restauration scolaire
- à l'accueil périscolaire du matin et du soir
- aux accueils de loisirs

Pour toutes ces démarches, une SEULE et MÊME fiche de renseignements est à remplir et à faire parvenir au Pôle Enfance, Jeunesse et Animation, accompagnée des pièces justificatives demandées.

L'inscription à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire du matin et du soir est AUTOMATIQUE, et sans autre formalité à effectuer de votre part, dès lors que vous inscrivez votre ou vos enfant(s) à l'école.

Une fois l'inscription administrative effective (certificat d'affectation remis par le Pôle Enfance), les parents doivent procéder à l'admission de leur(s) enfant(s) auprès du directeur ou de la directrice de l'école (sur rendez-vous).

Comment se passe le paiement des activités périscolaires ?

Pour le paiement des repas, de la garderie, des centres de loisirs, et des activités du SPOT les parents disposent d'un "compte famille" sur Internet où il est possible de réserver certaines activités et de payer en ligne.

Vous pouvez également payer par chèque ou en espèce directement au régisseur (situé à la cuisine centrale de l'école Jacques Brel) ou au Pôle Enfance, Jeunesse et Animation.

Y aura-t-il un transport scolaire de prévu ?

Maternelle et Primaire :

Il n'y a pas de transport scolaire pour les enfants de maternelle et d'élémentaire, vous pourrez vous y rendre à pied ou avec votre voiture personnelle. Un système associatif de « Pédibus » est également proposé selon les secteurs.

Les
1000-Pattes



D E C A N E J A N

Contact : lesmillespattescanejan@gmail.com

Collèges et lycées :



Pour les enfants inscrits au collège A. Mauguin ou au collège Les Fontaines de Monjous de Gradignan, un bus est prévu matin et soir.

L'inscription doit être faite au préalable en ligne : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr> . La demande peut également être récupérée sous format papier auprès du Pôle Enfance, Jeunesse et Animation de Canéjan.

Pour les enfants inscrits au lycée des Graves, les jeunes domiciliés à **La house** utilisent la ligne 505 du réseau TransGironde.

L'inscription doit être faite au préalable en ligne : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr> . La demande peut également être récupérée sous format papier auprès du Pôle Enfance, Jeunesse et Animation de Canéjan.

Pour les enfants inscrits au lycée des Graves, les jeunes domiciliés **au Bourg** utilisent le transport scolaire, avec une inscription soit sur le site <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>, soit auprès du Pôle Enfance, Jeunesse et Animation de Canéjan.

La tarification est fonction des revenus, de la composition du foyer fiscal (informations sur le site de la Région) et de la distance entre le domicile et l'établissement scolaire.

Retrouvez toutes ces informations en ligne sur www.canejan.fr rubrique « J'arrive ! ».



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019 – 2020

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2019 - 2020 à récupérer au service scolaire ou à télécharger sur internet : www.canejan.fr (à remplir obligatoirement par les deux parents. En cas de séparation et sans jugement de divorce, il vous faudra fournir une photocopie de la carte d'identité du parent non présent).
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE (factures d'eau, de gaz ou de téléphone) ou attestation d'hébergement
- LIVRET DE FAMILLE
- CARNET DE SANTÉ avec les vaccinations (DT Polio) à jour
- CERTIFICAT DE RADIATION DE L'ÉCOLE fréquentée en 2018 – 2019 (*pour les enfants arrivant sur la commune, uniquement.*)
- JUGEMENT DE DIVORCE, le cas échéant,

Pour les inscriptions à la garderie et au FLASH

- ATTESTATION RÉCENTE DE PAIEMENT DE PRESTATIONS CAF. si vous ne bénéficiez pas de prestations de la CAF, produire l'attestation (papier) de carte vitale sur laquelle figure l'enfant
- COPIE DU DERNIER AVIS D'IMPOSITION DU FOYER



Tarifification 2019

Tarifs des Accueils de loisirs : mercredis et vacances scolaires

Tarifs journée :

Les taux d'effort définis pour une journée d'Accueil de Loisirs sans repas sont les suivants :

FAMILLE	Taux d'effort	Revenu mensuel inférieur ou égal à 1000 €	Revenu mensuel compris entre 1000 € et 4000 €	Revenu mensuel plafond supérieur ou égal à 4000 €
1 enfant	0,23%	2,30 €	Revenu x 0.23%	9,20 €
2 enfants	0,20%	2,00 €	Revenu x 0.20%	8,00 €
3 enfants	0,17%	1,70 €	Revenu x 0.17%	6,80 €
4 enfants et plus	0,15%	1,50 €	Revenu x 0.15%	6,00 €

Le prix de journée maximum majoré de 30 % sera appliqué aux familles **hors commune** soit **11,96 €**

Tarifs ½ journée :

Le tarif d'une demi-journée d'accueil de loisirs correspondra à **50 %** de votre prix de journée.

Les revenus pris en compte sont les revenus correspondant au total des salaires et revenus assimilés avant tout abattement fiscal (10% ou frais réels).

Le Pôle enfance, jeunesse, animation, est à votre disposition pour toute explication et toute simulation au 05 56 89 85 55.

Tarifs Périscolaires 2019 :

Les tarifs restauration sont les suivants :

- **2,47 €** pour les familles ayant 1 ou 2 enfants à charge
- **2,24 €** pour les familles ayant plus de 2 enfants à charge
- **3,18 €** pour les familles, hors Commune, ayant 1 ou 2 enfants à charge
- **2,92 €** pour les familles, hors Commune, ayant plus de 2 enfants à charge

Accueils périscolaires : Tarifification à la demi-heure

FAMILLE	Revenu mensuel inférieur à 1000 €	Revenu mensuel compris entre 1001 € et 3999 €	Revenus mensuels égaux ou supérieur à 4000 €
1 enfant	0,20 €	0,20 et 0,79 €	0,80€
2 enfants	0,18 €	0,18 et 0,71 €	0,72 €
3 enfants	0,16 €	0,16 et 0,63 €	0,64 €
4 enfants et plus	0,14 €	0,14 et 0,55 €	0,56 €

La première demi-heure du soir est majorée de 20 centimes pour tenir compte du goûter.

Le temps d'accueil périscolaire des enfants « hors-commune » est majoré de 30 %.



TRANSPORTS SCOLAIRES HORAIRES 2019/2020



Collège Alfred Mauguin Collège Les Fontaines de Monjous

ORGANISATEUR : COMMUNE DE CANÉJAN

CIRCUIT 108-01

	Centre Commercial	Guillemont La House	Lac Vert	Av de la Libération	CES Monjous	CES Mauguin	
Aller	07:30	07:31	07:34	07:36	07:48	07:55	→
Retour lundi, mardi et jeudi Voir ci-dessous* pour la sortie de 16h	17:30	17:29	17:25	17:23	17:11	17:05	←
Retour vendredi	16:25	16:24	16:20	16:18	16:06	16:00	←
Retour mercredi	12:45	12:44	12:40	12:38	12:26	12:20	←

CIRCUIT 108/02

	Prés de Petiot	Allée des Tennis	Petit Arcachon	CES Monjous	CES Mauguin	
Aller	07:32	07:37	07:42	07:48	07:50	→
Retour lundi, mardi et jeudi Voir ci-dessous* pour la sortie de 16h	17:27	17:24	17:21	17:11	17:05	←
Retour vendredi	16:22	16:19	16:16	16:06	16:00	←
Retour mercredi	12:42	12:39	12:36	12:26	12:20	←

CIRCUIT 108-03

	Ecole J Brel	Vivier	CES Monjous	CES Mauguin	
Aller	07:30	07:33	07:43	07:47	→
Retour lundi, mardi et jeudi * Voir ci-dessous pour la sortie de 16h	17:23	17:21	17:11	17:05	←
Retour vendredi	16:18	16:16	16:06	16:00	←
Retour mercredi	12:38	12:36	12:26	12:20	←

CIRCUIT 108-04

	Avenue du Parc	Allée des Mésanges	Pinsons	CES Monjous	CES Mauguin	
Aller	07:30	07:32	07:34	07:42	07:48	→
Retour lundi, mardi et jeudi Voir ci-dessous* pour la sortie de 16h	17:25	17:23	17:21	17:11	17:05	←
Retour vendredi	16:20	16:18	16:16	16:06	16:00	←
Retour mercredi	12:40	12:38	12:36	12:26	12:20	←

CIRCUIT 108-05

	Mairie	Allées des Bleuets	Allée de Rouillac	Granet	CES Monjous	CES Mauguin	
Aller	07:27	07:30	07:33	07:35	07:44	07:50	→
Retour lundi, mardi et jeudi Voir ci-dessous* pour la sortie de 16h	17:21	17:24	17:25	17:30	17:11	17:05	←
Retour vendredi	16:25	16:20	16:19	16:16	16:06	16:00	←
Retour mercredi	12:45	12:40	12:39	12:36	12:26	12:20	←

* CIRCUITS ET HORAIRES DU RETOUR 16H DES LUNDI ET JEUDI

CIRCUIT 249-02

	CES Mauguin	CES Monjous	Centre commercial	Prés de Petiot	Ecole J. BREL	Vivier	
Retour lundi et jeudi	16:05	16:11	16:21	16:23	16:25	16:27	←

CIRCUIT 249-03

	CES Mauguin	CES Monjous	Petit Arcachon	Mairie	Bleuets	Rouillac	Granet	Mésanges	
Retour lundi et jeudi	16:05	16:11	16:21	16:23	16:25	16:27	16:29	16:31	←

Renseignements :

Pôle enfance,
jeunesse, animation

Mairie de CANÉJAN

☎ : 05 56 89 85 55

Version : 20/09/2019



TRANSPORTS SCOLAIRES



Desserte Lycée des Graves 2019 – 2020 Circuit 249-01

Matin		
Circuit Unique		
Arrets	L.Ma.J.V.	Mercredi
CANEJAN - L'Ajoncière	7h24	7h24
CANEJAN - Salvador Allende	7h26	7h26
CANEJAN - Mairie	7h28	7h28
CANEJAN - Les Bleuets	7h30	7h30
CANEJAN - Allée de Rouillac	7h32	7h32
CANEJAN - Granet	7h35	7h35
CANEJAN - Allée des Mésanges	7h37	7h37
CANEJAN - Av du Parc	7h38	7h38
Lycée des Graves	7h47	7h47

Soir			
Circuit Unique			
Arrets	L.Ma.J.V.		Mercredi
Lycée des Graves	16h10	17h10	18h10
CANEJAN - Mairie	16h16	17h16	18h16
CANEJAN - Les Bleuets	16h17	17h17	18h17
CANEJAN - Allée de Rouillac	16h19	17h19	18h19
CANEJAN - Granet	16h21	17h21	18h21
CANEJAN - Allée des Mésanges	16h23	17h23	18h23
CANEJAN - Av du Parc	16h24	17h24	18h24
CANEJAN - Salvador Allende	16h26	17h26	18h26
CANEJAN - L'Ajoncière	16h28	17h28	18h28

Renseignements :

Pôle enfance, jeunesse,
animation

Mairie de CANEJAN

☎ : 05 56 89 85 55

Version : 23/07/2019

FICHE UNIQUE DE RENSEIGNEMENTS – ANNÉE 2019 - 2020

ÉCOLE – ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES – ACCUEILS DE LOISIRS

L'ENFANT

NOM :
Prénom :
Sexe :
Né.e le : à (commune) (département)
Adresse :
.....



Classe année scolaire 2019 - 2020 : entre en (sous réserve de présentation à la Directrice de l'avis de passage)
Niveau de classe et école fréquentée précédemment en 2018 - 2019 (le cas échéant) :

Responsable légal 1

Nom
Prénom:
Nom marital (nom d'usage):
Né.e le:
Courriel:@.....
Adresse (si domicile différent de celui de l'enfant):
.....
Profession (facultatif):
Tél domicile :
Tél portable :
Tél travail :
Situation familiale (1) :
Autorité parentale (oui / non):

Responsable légal 2

Nom:
Prénom:
Né.e le:
Courriel:@.....
Adresse (si domicile différent de celui de l'enfant):
.....
Profession (facultatif):
Tél domicile :
Tél portable :
Tél travail :
Situation familiale (1) :
Autorité parentale (oui / non) :

Célibataire – Marié.e - PACS - Veuf.ve – Divorcé.e – Séparé.e – Vie Maritale

Pour toutes les situations particulières concernant l'autorité parentale, il appartient aux parents de joindre impérativement une photocopie de la partie de jugement concernant l'enfant.

AUTRE RESPONSABLE LÉGAL (personne physique ou morale): avec autorité parentale (oui / non):
Organisme : Réfèrent :
Fonction : Lien avec l'enfant :
Adresse : Tél : Courriel :

PERSONNES A APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT À LA SORTIE :

NOM :	<input type="checkbox"/> A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant :	<input type="checkbox"/> Autorisé à prendre l'enfant
Tél domicile :	Tél portable :
NOM :	<input type="checkbox"/> A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant :	<input type="checkbox"/> Autorisé à prendre l'enfant
Tél domicile :	Tél portable :
NOM :	<input type="checkbox"/> A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant :	<input type="checkbox"/> Autorisé à prendre l'enfant
Tél domicile :	Tél portable :
NOM :	<input type="checkbox"/> A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant :	<input type="checkbox"/> Autorisé à prendre l'enfant
Tél domicile :	Tél portable :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : / / 20....

Coordonnées du médecin traitant :
à tél.....

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'école (allergies, traitements en cours, précautions particulières ...**P.A.I en cours**).



ACCUEIL DE L'ENFANT À L'ÉCOLE: l'inscription scolaire de votre enfant comprend également les temps du **repas** et de **l'accueil périscolaire**, même pour une participation exceptionnelle.

Mon enfant consommera pour l'année scolaire 2019 – 2020* (restauration scolaire/accueils de loisirs) :

- le menu standard
 le menu alternatif (menu alternatif dont la source essentielle de protéines est l'œuf, le poisson ou l'association de céréales et de légumes secs).

Je soussigné.e, autorise la prise de toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

***INSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS * (FLASH, SPOT, PASSERELLE)
(mercredis et/ ou vacances scolaires)***

Régime*:

- Régime général Allocataire CAF MSA
 Régimes spéciaux (SNCF, RATP, EDF/GDF) N° CAF :

FLASH (3/10 ans) **Passerelle** (CM2) **SPOT** (à partir de la 6ème)

Autorisation de rentrer seul le soir* (ne concerne pas les enfants de maternelle) :

- Mon enfant est autorisé à rentrer seul le soir au domicile des parents Mon enfant n'est pas autorisé à rentrer seul le soir.

Autorisation de baignade en dehors de l'accueil de loisirs OUI NON

Pour les enfants de plus de 7 ans, de la passerelle et du SPOT, test d'aisance aquatique obligatoire.

Autorisation de sortie (activités hors du centre) OUI NON

DROITS A L'IMAGE

AUTORISATION (à compléter par les 2 parents en cas d'adresses différentes)

Mère : Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités périscolaires.
 Je n'autorise pas l'utilisation des photos prises de mon enfant dans le cadre des activités périscolaires pour des illustrations ou des articles de la ville de Canéjan (support papier et internet).

Père : Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités périscolaires.
 Je n'autorise pas l'utilisation des photos prises de mon enfant dans le cadre des activités périscolaires pour des illustrations ou des articles de la ville de Canéjan (support papier et internet).

Le :

Signature du responsable légal 1 :

Signature du responsable légal 2 :

*** mettre une croix dans les cases correspondantes**

La ville de Canéjan a toujours mis au centre de ses préoccupations de proposer aux familles Canéjanaises des accueils périscolaires et extrascolaires de qualité permettant l'épanouissement de leurs enfants et favorisant la mixité sociale.

Pour la rentrée 2019/2020, retrouvez ici l'ensemble des informations utiles à l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires de votre enfant.

HORAIRES DES ÉCOLES DU BOURG

École Élémentaire du CASSIOT
École Maternelle Marc REBEYROL

8h35 : ouverture du portail

8h45 à 12h00 : classe

12h00 à 13h45 : pause méridienne

13h35 : ouverture du portail

13h45 à 16h30 : classe

LE JOUR DE LA RENTRÉE

- Pas d'accueil périscolaire le matin de la rentrée des classes
- Pas de restauration scolaire pour les enfants de la maternelle Marc REBEYROL et les Petites Sections de Maurice CARÊME ce jour-là
- Les services périscolaire su soir fonctionnent dès le jour de la rentrée

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

HORAIRES DES ÉCOLES DE LA HOUSE

École Élémentaire Jacques BREL

8h30 : ouverture du portail

8h40 à 11h50 : classe

11h50 à 13h40 : pause méridienne

13h30 : ouverture du portail

13h40 à 16h30 : classe

École Maternelle Maurice CARÊME

8h20 : ouverture du portail

8h30 à 11h30 : classe

11h30 à 13h30 : pause méridienne

13h20 : ouverture du portail

13h30 à 16h30 : classe



Nouveau cette année...

L'enfant est inscrit dès le mois de septembre à la restauration scolaire pour les 4 jours hebdomadaires de classe, pour toute la durée de l'année scolaire.

En cas d'absence prévisible de l'enfant, ce sont les familles qui devront le désinscrire de l'activité pour le ou les jours concernés. À défaut le repas sera facturé.

En cas d'absence, le signaler avant 8h30 par mail à restauration@canejan.fr



[SERVICES PÉRISCOLAIRES]

Accessible sans réservation

LE MATIN dès 7h30 ouverture du portail

les lundis, mardis, jeudis et vendredis
dans l'école fréquentée par votre enfant

Accessible sur réservation

LE SOIR de 16h30 jusqu'à 19h00

les lundis, mardis, jeudis et vendredis
dans l'école fréquentée par votre enfant

ATTENTION

- Pensez à faire vos réservations en ligne dès maintenant
- Sur le site canejan.fr / Compte famille**

Inscriptions	Réservations	Annulations
Comment ?	Jusqu'à J-1, En ligne sur www.canejan.fr ou au PEJA si vous n'avez pas accès à internet. Après enregistrement du dossier de droit d'accès aux services périscolaires dûment complété.	En ligne sur www.canejan.fr ou en mairie si vous n'avez pas accès à internet.
Quand ?	À partir du mois de juillet sur 4 mois glissants	Jusqu'à J-1 pour le périscolaire du soir

FLASH / PASSERELLE

LE MERCREDI

- Inscriptions dès le mois de juillet jusqu'à J-8
- Modification possible jusqu'à J-8
- Passé ce délai, accueil possible en fonction des places disponibles moyennant une majoration du coût du service.



HORAIRES

de 9h00 à 16h45

(Pour la passerelle, accueil possible avant 9h au FLASH)

Accueil le matin de 7h30 à 9h00
Et le soir de 16h45 à 19h00



LIEUX D'ACCUEIL

- Maternelle Maurice Carême pour les élèves de PS
- FLASH et Ecole Jacques Brel pour les enfants de la MS au CM1
- SPOT - Passerelle pour les CM2
- Gymnase pour tous

[SERVICES EXTRASCOLAIRES]

FLASH / PASSERELLE

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

- Inscription possible jusqu'à J-21 avant le début de la période.
- Modification possible jusqu'à J-8 avant le 1^{er} jour de toute la période de vacances
- En dehors de ces périodes, accueil possible sous réserve de places disponibles et moyennant une majoration du tarif
- Pour les CM2, possibilité d'accueil jusqu'aux vacances d'automne au FLASH

INSCRIPTIONS HORS DÉLAI

Les inscriptions hors délai au FLASH et à la PASSERELLE seront acceptées dans la limite des places disponibles.

Dans ce cas, les familles se verront appliquer les majorations suivantes :

- Majoration du prix du repas de 50%
- Majoration du tarif 1/2 journée de 2,50 €
- Majoration du tarif journée de 5 €

***Ces majorations s'appliquent également aux familles qui utilisent ces services sans avoir inscrit leur enfant préalablement.**

HORAIRES

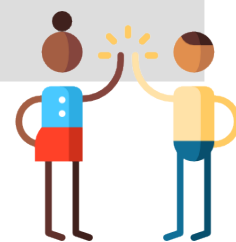
de 9h00 à 16h45

(Pour la passerelle, accueil possible avant 9h au FLASH)

Accueil le matin de 7h30 à 9h00
Et le soir de 16h45 à 19h00

LIEUX D'ACCUEIL

- FLASH pour les enfants de la PS au CM1
- SPOT - Passerelle pour les CM2
- Gymnase pour tous



[PÉRISCOLAIRES - EXTRASCOLAIRES]

SERVICE D'ACCUEIL MUNICIPAL

ACCUEIL DU MERCREDI ET VACANCES

Trois modalités d'accueil :

- en 1/2 journée le matin avec ou sans restauration de 9h00 à 11h45 ou de 9h00 à 13h45
- en journée complète avec repas de 9h00 à 16h45
- en 1/2 journée l'après-midi avec ou sans restauration de 11h45 à 16h45 ou 13h45 à 16h45



FONCTIONNEMENT

- Accueil entre 7h30 et 9h au FLASH
- Accueil à 9h au Gymnase de la House

Après le Multisports, 3 possibilités s'offrent à vous :

- Vous venez chercher votre enfant à 11h30 au Gymnase
 - Vous venez chercher votre enfant à 13h45 au FLASH, après le repas
 - Vous venez chercher votre enfant à partir de 16h45 au FLASH
- Il vous appartient dans ces 2 derniers cas, **d'inscrire votre enfant au repas et au FLASH pour la ½ journée après-midi sur le portail famille.**



[CALENDRIER POUR LES VACANCES SCOLAIRES]

CALENDRIER DES DATES DE FONCTIONNEMENT ET DE RÉSERVATIONS EN LIGNE POUR LES VACANCES SCOLAIRES 2019 -2020

VACANCES DE TOUSSAINT
du lundi 21 oct. au jeudi 31 oct. 2019

⇒ Inscriptions
avant le **27/09/2019**

VACANCES DE NOËL
du lundi 23 déc. au vendredi 3 janv. 2020

⇒ **ACCUEILS FERMÉS**
du **23 au 31 décembre 2019**

VACANCES D'HIVER
du lundi 24 févr. au vendredi 6 mars 2020

⇒ Inscriptions
avant le **31/01/2020**

VACANCES DE PRINTEMPS
du lundi 20 au jeudi 30 avril 2020

⇒ Inscriptions
avant le **27/03/2020**

VACANCES D'ÉTÉ
du lundi 6 juill. au vendredi 28 août 2020

⇒ Inscriptions
avant le **5/06/2020**

DATES DE FERMETURE DES STRUCTURES en dehors des jours fériés :
Du 23 au 31 décembre 2019, le 22 mai 2020,
le 13 juillet 2020 à confirmer.



[COORDONNÉES PEJA]

Pôle Enfance Jeunesse Animation

Tél : 05.56.89.85.55

Mail : peja@canejan.fr

Web : <http://www.canejan.fr>

